

**Délibération 2024 / 11-08**

**L'an deux mil vingt-quatre le quatorze novembre à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Étaient présents les Conseillers municipaux** : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Didier LASSECHERE, Jean-Jacques BORD, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille RECONDU.

**Étaient absents excusés** : Mrs Jacques FAURE (procuration Claudine DAURY-NEYRET), Arnaud PICOUT.

**Étaient absents** : Mme France-Noëlle GIMENEZ

**Secrétaire de séance** : Claudine DAURY-NEYRET

\* \* \* \* \*

**CONTRAT D'ASSURANCES POUR LES RISQUES STATUTAIRES**

**Agents affiliés à la CNRACL**

Monsieur le Maire :

-expose à ses collègues que le contrat d'assurance passé avec la SMACL pour les risques statutaires liés au personnel affilié à le CNRACL arrive à échéance le 31 décembre 2023,

-propose de souscrire ce contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

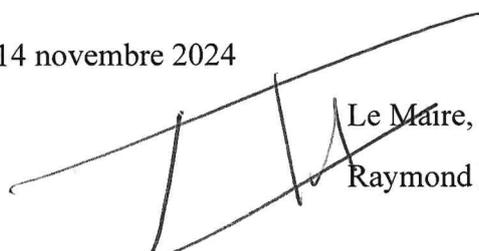
-décide de renouveler pour la période de six années allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2029 le contrat d'assurance passé avec la SMACL pour les risques statutaires liés au personnel affilié à le CNRACL,

-décide de retenir l'option « Maladie ordinaire 10 jours fermes », correspondant à un taux de cotisation annuelle de 8.10 % de l'assiette,

-décide que l'assiette de cotisation inclut le traitement de base, la nouvelle bonification indiciaire, le supplément familial ainsi que les charges patronales,

-autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, 14 novembre 2024

  
Le Maire,  
Raymond RABETEAU

